# LES EXPERTS-COMPTABLES : LE 1<sup>ER</sup> RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

## Tribune d'expert CHARLES-RENÉ TANDÉ

président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables



« Pour donner

à son projet, se

toutes les chances

faire accompagner

premiers réflexes à

avoir pour un futur

chef d'entreprise »

doit être l'un des

réer son entreprise, prendre son indépendance est une aventure humaine passionnante. Pour donner toutes les chances à son projet, se faire accompagner doit être l'un des premiers réflexes à avoir pour un futur chef d'entreprise.

Les enjeux pour un créateur sont nombreux : développer sa clientèle pour générer suffisamment de chiffre d'affaires, organiser son entreprise pour gagner en efficacité, s'attaquer à de nouveaux marchés, s'adapter aux nouvelles technologies... Il est difficile, voire impossible, de réunir toutes les qualités en une seule personne pour s'attaquer à tous ces défis. C'est pourquoi un chef d'entreprise doit

être bien entouré et conseillé pour éclairer ses choix.

L'expert-comptable, de par son expertise, sa connaissance des entreprises et de l'environnement économique dans lequel elles évoluent, est un conseiller indispensable pour un dirigeant. La création d'entreprise est dans l'ADN de tout expertcomptable. Il est lui-même un chef d'entreprise!

Notre rôle est d'accompagner le créateur pas à pas pour valider la cohérence de son projet, de son prévisionnel, lui éviter des choix peu opportuns pour l'avenir : un statut juridique non adapté à sa situation, un régime d'imposition faisant perdre plus d'argent que d'en gagner ...

Notre intervention aux côtés d'un créateur crédibilise ses demandes de financement et rassure ses partenaires financiers. Il permet à un créateur de gagner du temps et de l'efficacité.

Notre rôle de conseil intervient aux côtés de réseaux plus généralistes qui proposent aux créateurs une information générale, un appui pour préciser leur projet professionnel, le suivi d'une formation...

Pour développer une entreprise, il faut s'assurer dès le

démarrage qu'elle dispose de bonnes fondations pour le faire.

Pousser la porte d'un cabinet d'expertise comptable se fait parfois trop tardivement, une fois l'entreprise créée. Pour encourager à le faire plus en amont, mieux connaître notre profession, nos méthodes de travail, l'Ordre a développé un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise : « Business story : votre projet a ren-

dez-vous avec un expert-comptable ». Il permet aux porteurs de projet de bénéficier de trois rendez-vous offerts avec un expert-comptable volontaire.

Pour en bénéficier, il suffit de demander en ligne sur www. business-story.biz une mise en relation avec un des exCRÉER SON ENTREPRISE

3 rendez-vous offerts!

www.business-story.biz



### business story

votre projet a rendez-vous avec un expert-comptable

#### #1

Rendez-vous sur www.business-storv.biz

#### #2

Choisissez votre expert-comptable

#### #3

Demandez

ORDRE DES

perts-comptables volontaires qui sont géolocalisés.

En 2 ans, près de 4 500 cabinets en France ont adhéré à ce dispositif et plus de 10 500 demandes de mise en relation ont déjà été enregistrées.

L'accompagnement des créateurs est un facteur de pérennité et de croissance des entreprises. L'expertcomptable un est des acteurs clefs qui accompagne leur croissance. Notre profession est mobilisée pour contribuer à cet enjeu pour l'économie française.

